



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre 2023 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

ABSENT :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

N° 27/2023 – DELIBERATION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE SYMIELECVAR

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°55 du SYMIELECVAR du 08/10/2020 portant sur les délégations d'attribution du Comité Syndical au Président et au Bureau ;
Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Le Maire expose,

Le groupement de commandes d'achat d'électricité a été constitué lors de la suppression programmée le 31/12/2015 des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les points de livraison d'une puissance souscrite égale ou supérieure à 36KVa, en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2021 et des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

L'avenant 1 avait pour objet l'actualisation de la convention de base au regard des différents textes réglementaires, la mise à jour de la grille des frais de gestion et l'ouverture du groupement à l'achat de fournitures d'énergie autre que l'électricité ».



L'avenant 2 avait pour objet l'actualisation de la convention de base au regard des textes règlementaires et la mise à disposition d'un outil de gestion des consommations, en contrepartie d'une participation financière.

Le présent avenant n°3 est destiné à :

- Intégrer, dans la convention de groupement de commandes, le Conseil Départemental du var

Ce document, qui annule et remplace la précédente convention, destiné à définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes prendra effet à compter du prochain accord cadre.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant n°3 présenté par Madame Le Maire (*Annexe n°3*).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de groupement de commandes d'achat d'électricité

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'avenant n°3 joint à la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

